



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 mars 2025
Date d'affichage : 12 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix-neuf mars à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER.

| |
|---------------------------------------|
| Nombre de Membres en exercice : 14 |
|---------------------------------------|

| |
|------------------------------------|
| Nombre de Membres présents : 10 |
|------------------------------------|

| |
|--------------------------------------|
| Nombre de suffrages exprimés : 14 |
|--------------------------------------|

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat 2024 budget principal

Monsieur le Maire expose qu'il convient, en application des dispositions de l'instructions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif pour le budget principal.

Le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2024 de **3 435 544,63 €.**

Résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion

| | |
|---|-----------------|
| Excédent de fonctionnement reporté 2023 | 2 665 904,93 € |
| Excédent de fonctionnement 2024 | 769 639,70 € |
| Résultat 2024 en section d'investissement | -2 123 720,52 € |
| Report de l'excédent 2023 en section d'investissement | 2 062 140,49 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 | - 269 318,00 € |
| Solde d'exécution section d'investissement 2024 | - 330 898,03 € |
| Besoin de financement | 330 898,03 € |

Affectation du résultat

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Affectation au R1068 | 330 898,03 € |
| Report en fonctionnement au R002 | 3 104 646,60€ |

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11.

Considérant la nécessité de combler le besoin de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **AFFECTE** le résultat de clôture 2024 à hauteur de **330 898,03 €** à la section d'investissement pour combler le besoin de financement, **3 104 646,60 €** sont maintenus en section de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2025.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Nathalie FORM